DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : GUINGAMP
CANTON : PLOUHA

Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 022-212200638-20260518-2026_05_01-DE

COMMUNE DE GOMMENEC'H

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GOMMENEC'H étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Alain HERVIOU, Maire.

Nombre de présents : 11
Suffrages exprimés : 12

Date de convocation : 11/05/2026

Etaient présents : AUDOIRE S., BOIZARD S., GOBIN A., HERVIOU A., LANCIEN E., LE BARS A., LE GONIDEC C., LE GUILLOU H., LE ROY G., NICOLAS L., SALAUN S.

20 h 00 – Arrivée de OUTIN V. (point 3)
20 h 30 – Arrivée de LE VOGUER D. (point 4)

Absente excusée ayant donné pouvoir :
FALEZAN A. donne pouvoir à HERVIOU A.

Absent excusé : VINCENT E.

Date de l'affichage : 19/05/2026

Un scrutin a eu lieu Anaïs LE BARS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

N° 01

Révisions des loyers au 1er juillet 2026

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ils ont la possibilité de voter la révision des loyers sur la base de l'indice de référence du 4ème trimestre 2025, soit + 0,79%. Cette révision s'appliquera au 1er juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de réviser le montant des loyers à compter du 1er juillet 2026 en appliquant l'indice du coût de la construction soit + 0.79 %.

MAIRIE DE GOMMENEC'H (Côtes d'Armor)

Certifié conforme,
Le Maire,
Alain HERVIOU